

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
02/4/25  
DOSSIER N°5569**

**PRIX LITTERAIRE CREUSOIS "LES IMAGINAIRES"**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU  
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : PRIX LITTERAIRE CREUSOIS "LES IMAGINAIRES"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-02/4/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide, au titre de la 6ème édition du prix littéraire creusois « Les Imaginaires », de prendre en charge les frais de transport des collégiens pour un montant total de **1 497 €** et en conséquence d'attribuer les subventions suivantes :

- Collège Claude Chabrol - Ahun .....	152 €
- Collège Jean Beaufret - Auzances .....	385 €
- Collèges Jean Monnet - Bénévent l'Abbaye / Louis Durand St Vaury ..	345 €
- Collège Marc Bloch - Bonnat .....	135 €
- Collège Jean Zay - Chambon sur Voueize .....	230 €
- Collège Simone Veil – Chénérailles .....	250 €

- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision,

- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 65 – article 657382-fonction 221.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**